



Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Catherine GANDIN (Adjointe)
- Joël SEON (Adjoint)
- Cyril VILLARD (Adjoint)
- Bruno GREGOIRE
- Paul BONNIER
- Xavier GRANJON
- Lucia POINT
- Thierry VACHON
- Murielle BEYNEL
- Damien GIANDOLINI
- Laurent CHIPIER
- Jean-Pierre POULAT
- Gilles THELISSON

Excusée :

- Sandra PADEL

❖ MOTION OPPOSITION FERMETURE SERVICE DES URGENCES DE FEURS

La Direction du Centre Hospitalier du Forez a annoncé brutalement la suppression des urgences, du SMUR et de l'UHCD de l'Hôpital de Feurs en raison d'une pénurie de médecins urgentistes. A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal demande le maintien des urgences, du SMUC et de l'UHCD pour la sécurité de tous, pour le maintien d'un service public hospitalier rendu aux patients des communes rurales de façon équitable.

❖ APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIF ET GESTION DU BUDGET LOTISSEMENT

Concernant le « lotissement du stade », le Conseil Municipal approuve le compte administratif établi par le Maire ainsi que le compte de gestion établi par Mme THOLY et M. GAUCHER, receveurs.

La clôture définitive de ce budget se traduit par les reports sur le budget de la commune en investissement du reste à rembourser d'un emprunt pour 93 133,28 € et d'un excédent de recettes de fonctionnement pour 68 128,81 €.

❖ APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS ET GESTIONS DES BUDGET EAU, COMMUNE ET CCAS

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs établis par le Maire ainsi que les comptes de gestion établis par Mme THOLY et M. GAUCHER, receveurs.

Fin 2022, le budget « Eau » se clos avec un déficit de 75 055,86 € et avec des factures d'eau 2022 restant à payer sur le budget 2023 pour 60 730,25 €. Par contre, l'échéancier de paiement des factures en retard et de la fuite a été respecté.

Le budget « Commune » se clos avec un excédent de fonctionnement de 131 627,02 € et s'explique par le fait que le budget « Eau » a été laissé en déficit. En investissement, l'excédent dégagé de 182 621,45 € provient de la signature d'un nouvel emprunt à court terme de 175 k€ arrivant à échéance au plus tard en octobre 2024.

❖ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les budgets primitifs 2023 suivants :

CCAS : Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 3 711,00 €.

EAU : Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 299 399,37 € grâce à une prévision de subvention du budget « Commune » de 175 219,37 €. Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à 25 354,78 €.

COMMUNE : Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 829 360,35 €. Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à 303 478,87€ et prévoit le remboursement partiel de l'emprunt à court terme pour 167 K€. Aucun nouvel emprunt n'est prévu.

❖ REMBOURSEMENT FRAIS SITE INTERNET A M. LAURENT CHIPIER

Monsieur Laurent CHIPIER, conseiller municipal, a réglé la facture d'abonnement de 672 € pour le site internet de la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le remboursement de 672 € à M. Laurent CHIPIER et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

❖ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2022 et la situation financière fragile de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'augmenter les taux de 5% pour 2023 soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,52%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,61 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,32%

❖ CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU RHONE POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

La gestion de l'accueil périscolaire remplit toutes les conditions pour bénéficier des aides de la CAF. Cette dernière propose une convention d'objectifs et de financement qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement des prestations de service de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'accueil périscolaire. Le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

❖ ADHESION DE LA COLLECTIVITE AU SERVICE DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE AUPRES DU CENTRE DE GESTION

Le Centre de Gestion de la Loire propose d'adhérer au service de médiation préalable obligatoire. Ce service permet aux collectivités territoriales qui le souhaitent de privilégier la médiation avant tout recours contentieux devant le Tribunal administratif. Celle-ci constitue un des modes alternatifs de règlement des différends qui, grâce à l'intervention d'une tierce personne neutre et impartiale dénommée « le médiateur », permet à l'employeur public et à son agent de trouver un accord dans le cadre d'un véritable dialogue, souvent plus efficace, en termes de délai et de coût, que l'engagement d'une procédure devant un tribunal. L'adhésion à ce service n'a un coût financier que si ce dernier est utilisé. Le Conseil Municipal approuve cette adhésion et autorise le Maire à signer la convention en conséquence.

❖ POINTS SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire donne plusieurs informations concernant le personnel :

- La secrétaire de mairie va être absente pour plusieurs mois. Une offre d'emploi est diffusée pour son remplacement.
- L'ATSEM a repris son travail le 3 avril.
- Une stagiaire sera accueillie au secrétariat de mairie et au périscolaire pendant 6 semaines en mai, juin et juillet.

❖ BILAN DES PARTICIPATIONS AUX COMMISSIONS CCMDL

- **Solidair Aidants** : Construction d'une maison à Duerne permettant de proposer une alternative à l'entrée en EHPAD. 8 personnes atteintes d'Alzheimer y seront accueillies en colocation.
- **CEPOS** : Des communes de la CCMDL engagées dans la démarche CEPOS (Commune à Energie Positive) ont présenté certaines de leurs réalisations : drive avec des producteurs locaux, création d'un verger communal, collecte de cartons en conteneur, installation d'une GTC, stratégie de mobilité douce, rénovation énergétique, récupération des eaux pluviales à l'école, plateforme de déchets verts...

❖ QUESTIONS DIVERSES

- **SIEL Energie verte 2025** : Maintien de la fourniture à 100% par de l'énergie verte pour 2025 pour l'ensemble des bâtiments communaux (4 contre, 4 abstentions, 5 pour).
- **Voirie** : Le projet de création de places de parking vers le stade de foot rentre dans le budget alloué par le CCMDL. Une réflexion est en cours pour faire des PATA - enrobés à froid au niveau du Chemin du Roule.
- **Ecole** :
 - Un diagnostic amiante va être effectué à l'école.
 - Des sondes d'ambiance vont être installées dans l'école afin d'améliorer le système de télégestion.
- **Déplacement agence postale** : A cause de la suppression programmée des lignes analogiques et à l'impossibilité de modifier celle de l'agence postale, une réflexion est en cours pour déménager l'agence postale dans la mairie.
- **Antenne horloges connectées** : L'antenne a été installée dans le clocher par la société SERFIM.
- **Eau** : La fuite vers le réservoir a été trouvée et réparée.
- **New deal mobile** : Une réunion va avoir lieu fin avril avec la préfecture et l'ensemble du Conseil Municipal afin de répondre aux questions des élus.

Suivez l'actualité de Grammond sur :

❖ **Facebook** : www.facebook.com/Grammond42.Commune

❖ **Internet** : <https://www.grammond.fr/>

✓ Recensement militaire :

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **juin 2007**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur **carte d'identité** et du **livret de famille** des parents, **dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans**. L'attestation de recensement, remise par la Mairie, est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Les jeunes recensés doivent s'inscrire, par la suite, dans l'espace jeune du site majdc.fr

✓ Manifestations sportives :

Des manifestations sportives seront présentes au cours du mois de juin sur les communes voisines. Ces dernières vont utiliser les chemins communaux de la commune :

- Saint Denis-sur-Coise : Randonnée « Un élan pour Lucas » le 10 juin 2023
- Chevrières : « La course des Adrets 2023 » le 17 juin 2023

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents de ce flash sur le site internet de la commune.